

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 4 novembre 2019 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire ; M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;
M. Mauro Lando, conseiller no 1 ; Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;
Mme Sonia Dumais, conseillère no 2 ; M. Denis English, conseiller n° 6.

Sont absent(e)s :

M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier ;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Dépôt du rapport portant sur les dons de l'élection partielle d'octobre 2019
- 1.2. Dépôt de la mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
- 1.3. Nouvelle structure organisationnelle de la municipalité
- 1.4. Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes
- 1.5. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2020
- 1.6. Allocation des dossiers des élus municipaux 2020
- 1.7. Nomination et modalités de roulement du Maire suppléant
- 1.8. Cotisation annuelle de l'UMQ pour 2020
- 1.9. Avis de motion – règlement relatif aux prévisions budgétaires 2020
- 1.10. Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

2. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

- 2.1. Rapport des permis du mois d'octobre 2019
- 2.2. Rapport des interventions du mois passé
- 2.3. Dérogation mineure 2019-052
- 2.4. Dérogation mineure 2019-310
- 2.5. Correction et précisions de la résolution 2019-08-162 – JPL Guérin

3. SERVICE DES LOISIRS

- 3.1. Horaires et règlement pour la bibliothèque
- 3.2. Embauche de surveillants pour la saison hivernale

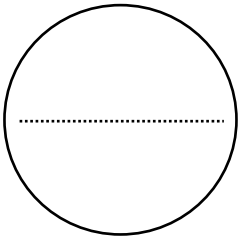
4. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

- 4.1. Rapport des interventions du mois d'octobre 2019
- 4.2. Adoption du plan de sécurité civile

5. VARIA

- 5.1. Informations du Maire

6. LEVÉE DE LA SÉANCE



VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2019-11-228

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question dans la salle

rés : 2019-11-229

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

rés : 2019-11-230

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2019

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 octobre 2019 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 octobre 2019 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

rés : 2019-11-231

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 4 NOVEMBRE 2019

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 4 novembre 2019.

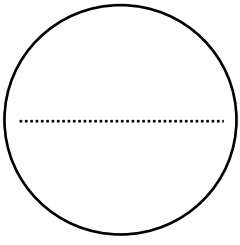
CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois a été envoyée 72 heures avant la présente assemblée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

D'approuver le paiement des comptes du mois selon la liste déposée en date du 4 novembre 2019 au montant de **424 065,89 \$**.

ADOPTÉE



DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2019

M. Yves Boyer, maire, dépose le rapport financier au 30 septembre : les dépenses se chiffrent à **1 743 460 \$** et les revenus à **2 969 550 \$** pour un budget de **2 985 958 \$**.

DÉPÔT DES RAPPORTS PORTANT SUR LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS DONT LE TOTAL EST DE 100 \$ OU PLUS (DGE-1038) – PROCESSUS ÉLECTORAL AUTOMNE 2019

M. Yves Boyer, Maire, dépose au conseil les rapports ayant trait à la production de la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons en argent dont le total est de 100 \$ ou plus des candidats à la dernière élection partielle.

DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

M. Yves Boyer, Maire, M. Mauro Lando, conseiller n° 1, Mme Sonia Dumais, conseillère no 2, M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3, M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 et Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 déposent la mise à jour de leur déclaration d'intérêts pécuniaires, tels qu'il l'est prescrit à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

rés : 2019-11-232

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT les propositions et recommandations du directeur général visant la bonification de la structure organisationnelle de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ces recommandations ont pour objectif une meilleure administration et gestion de l'organisation municipale ;

CONSIDÉRANT l'organigramme déposé devant le Conseil municipal en date du 29 octobre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

D'adopter le nouvel organigramme déposé devant le Conseil municipal et les modalités d'application associées visant à bonifier l'administration de la municipalité.

ADOPTÉE

rés : 2019-11-233

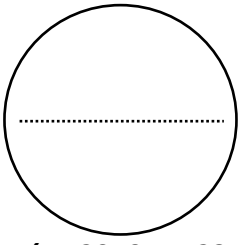
FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis English

ET : Résolu unanimement

Que le bureau municipal soit fermé du vendredi 20 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020 inclusivement pour la période des fêtes.

ADOPTÉE



rés : 2019-11-234

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2020

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité locale doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois et en fixer le jour et l'heure avant le début de chaque année civile (*réf : article 148 Code municipal du Québec*) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

D'adopter le calendrier des séances ordinaires suivant pour l'année 2020, et ce toujours à 19 h à la salle du conseil municipal situé au 300 rue Saint-Patrice à Sherrington :

- | | |
|------------------------|---------------|
| - 13 janvier | - 6 juillet |
| - 3 février | - 3 août |
| - 2 mars | - 8 septembre |
| - 6 avril | - 5 octobre |
| - 4 mai | - 2 novembre |
| - 1 ^{er} juin | - 7 décembre |

ADOPTÉE

rés : 2019-11-235

ALLOCATION DES DOSSIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX 2020

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à un renouvellement des dossiers et responsabilités dévolues aux élus municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

D'allouer les dossiers et les responsabilités ci-dessous aux élus municipaux pour l'année 2020 :

M. Yves Boyer, maire	Finance
M. Mauro Lando, conseiller no 1	Travaux publics et agriculture
Mme Sonia Dumais, conseillère no2	Développement social et finance
M. Pierre Boisvert, conseiller no 3	Infrastructure, bâtiment et urbanisme
M. Daniel Laplante, conseiller no 4	Environnement et infrastructure
Mme Louise Lussier, conseillère no 5	Organisation événementielle
M. Denis English, conseiller no 6	Sécurité publique

ADOPTÉE

rés : 2019-11-236

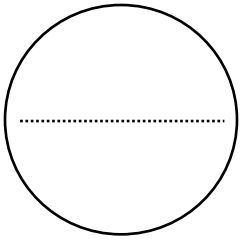
NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET ROULEMENT POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun de procéder à un renouvellement du maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite également modifier la fréquence à laquelle les fonctions de maire suppléant sont confiées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement



QUE selon les périodes suivantes, il soit désigné en qualité de maire suppléant :

- M. Daniel Laplante, du 1^{er} janvier au 28 février 2020 ;
- Mme Sonia Dumais, 1^{er} mars au 30 avril 2020 ;
- M. Pierre Boisvert, du 1^{er} mai au 30 juin 2020 ;
- M. Mauro Lando, du 1^{er} juillet au 31 août 2020 ;
- Mme Louise Lussier, du 1^{er} septembre au 31 octobre 2020 ;
- M. Denis English, du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020.

QUE selon les périodes où chacun des conseillers municipaux occupe le poste de maire suppléant, ils soient en mesure de représenter la municipalité à l'égard de la Caisse Populaire Desjardins des Seigneuries.

ADOPTÉE

rés : 2019-11-237

COTISATION ANNUELLE DE L'UMQ POUR L'ANNÉE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

De renouveler l'adhésion à *l'Union des Municipalités du Québec*, pour l'année 2020, pour un montant de 1 270,32 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

Avis de motion

PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET LA TAXATION GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2020

Lors de l'assemblée extraordinaire du 2 décembre, le conseil municipal adoptera par règlement les prévisions budgétaires pour l'exercice 2020.

Tel que prévu par la Loi (article 954 paragraphe 1 du *Code Municipal*), les municipalités locales ont ainsi à préparer et à adopter le budget du prochain exercice entre le 15 novembre et le 31 décembre de l'année en cours.

Pour l'exercice 2020, le conseil municipal prévoit également l'adoption d'un programme triennal d'immobilisation.

Les prévisions budgétaires pour 2020 sont réalisées en lien avec le dépôt du nouveau rôle d'évaluation pour les années 2020-2021-2022. Dans la mesure où l'évaluation foncière du nouveau rôle voit s'accroître la valeur imposable des biens immobiliers du territoire, le conseil municipal ajustera le taux de taxation général afin de maintenir à un niveau raisonnable le fardeau fiscal des citoyens et des citoyennes.

rés : 2019-11-238

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ ET TRANSMISSION À LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE POUR 2019

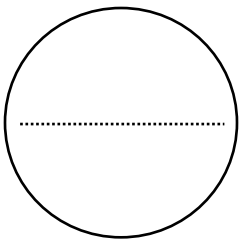
ATTENDU les avis de rappel prescrits par la loi ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'approuver la liste préliminaire des comptes préparée par le Directeur général et Secr.-très. et soumise au Conseil en regard des personnes endettées envers la municipalité pour les comptes de taxes municipales, le tout en conformité avec l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27,1) ;
- De transmettre ladite liste à la MRC, conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27,1) pour poursuivre les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes municipales.

ADOPTÉE



RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS D'OCTOBRE 2019

Durant le mois d'octobre 2019, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

1	Nouvelle construction
1	Branchement de gaz
1	Rénovation-modification

INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Réparation d'accotements suite à sortie de route (Saint-Louis et Saint-Pierre Ouest)
- Aménagement des bases de béton pour barrière automatique (sentier de l'école)
- Modification de l'asphaltage de la rue des loisirs
- Réparation de ponceaux : Saint-Paul, Saint-Michel et Michelle
- Hivernation des équipements extérieurs
- Élargissement du débarcadère du chemin de l'école

Rés : 2019-11-239

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM# 2019-052

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure DM # 2019-310 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme en date du 29 octobre 2019, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement* ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne porte aucunement préjudice aux intérêts de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en date du 29 octobre 2019 a donné un avis favorable à la demande de dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la municipalité autorise le demandeur, résidant au 52 rang Contant, à déroger au règlement de lotissement afin qu'il soit en mesure de lotir, à l'intérieur d'un corridor riverain, une façade à une distance de 21,5 mètres alors que le règlement de lotissement en exige initialement 45 mètres.

ADOPTÉE

Rés : 2019-11-240

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM# 2019-310

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure DM # 2019-310 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme en date du 29 octobre 2019, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement* ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne porte aucunement préjudice aux intérêts de la municipalité ;

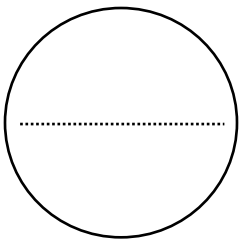
CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en date du 29 octobre 2019 a donné un avis favorable à la demande de dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la municipalité autorise le demandeur, résidant au 310 rue Saint-Patrice, à déroger aux dispositions de lotissement et de zonage en vigueur afin qu'il soit en mesure de lotir, à l'intérieur d'un corridor riverain, un lot en deux et d'autoriser une façade de 29,44 mètres alors que le règlement en exige initialement 30 mètres.

ADOPTÉE



rés : 2019-11-241

**DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ DE JPL GUÉRIN ET FILS INC. – CORRECTION
ET PRÉCISIONS À LA RÉOLUTION 2019-08-162**

CONSIDÉRANT la demande de Maraîchers JPL Guérin et Fils inc., propriétaire du lot 5 158 404 situé au 134 rang Saint-Paul à Sherrington ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Maraîchers JPL Guérin et fils inc. sollicite un appui de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

ATTENDU QUE cette demande tend à reconsidérer, sans soustraire l'appui apporté par la municipalité (réf : 2018-01-013), les dispositions du terrain situé au 138 rang Saint-Patrice, soit le lot 5 159 260, dont Mme Elizabeth Peeters était la propriétaire ;

ATTENDU QUE la CPTAQ a autorisé un échange de parcelles au dossier 417363 sur les lots 5 159 260 et 5 158 404 ;

ATTENDU QUE cet échange de parcelles n'a pas encore été réalisé puisque Les Maraîchers JPL Guérin et Fils inc. ont fait l'acquisition des deux lots visés ;

ATTENDU QUE Maraîchers JPL Guérin et fils inc. désire rattacher la terre à la résidence du 138 rang Saint-Paul et conserver à des fins agricoles la parcelle autorisée au dossier 417363 sur le lot 5 158 404 ;

ATTENDU QU'en échange il préfère se départir de la résidence du 134 rang Saint-Paul avec une superficie de 3 000 mètres carrés prise à même d'autres parties de lots 5 158 404 et 5 159 260 ;

ATTENDU QUE les superficies visées sont de grandeurs équivalentes à celles visées au dossier 417363 ;

ATTENDU QUE selon les Maraîchers JPL Guérin et Fils inc., le rattachement de la résidence du 138 rang Saint-Paul, permettrait de conserver à des fins agricoles la superficie de 846 mètres carrés autorisée au dossier 417363 ;

ATTENDU QUE selon les Maraîchers JPL et fils inc., les 3 000 mètres carrés visés et supportant la résidence du 134 rang Saint-Paul semblent compris en partie dans l'aire de droits acquis résidentiels ;

ATTENDU QUE selon les Maraîchers JPL Guérin et Fils inc., ces 3 000 mètres carrés ne supportent aucune activité agricole, contrairement à la parcelle autorisée au dossier 417363 ;

ATTENDU QU'une fois rattachée à la terre agricole, la résidence du 138 rang Saint-Paul ne pourra plus être détachée du fonds de terre, conformément à notre règlement de zonage ;

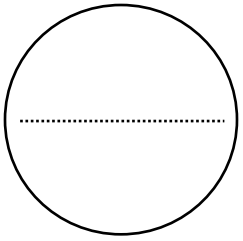
ATTENDU QUE la demande est conforme à notre règlement de zonage ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis English

ET : résolu unanimement

D'appuyer la demande du demandeur, Maraîchers JPL Guérin, dans son projet devant la CPTAQ en tenant compte des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles dans la mesure où il n'est disponible aucun autre espace approprié sur le territoire de la municipalité de Sherrington pour l'échange de terrain demandé dans le dossier d'espèce pour les motifs suivants :

- Le potentiel et les possibilités agricoles du lot visé seront maintenus avantageusement aux fins de l'exploitation agricole ;
- Le projet visé n'augmentera pas les contraintes sur les activités agricoles, au contraire, son impact sera moindre que celles existantes et que celles découlant de l'autorisation accordée au dossier 417363 ;
- Il n'existe aucun autre endroit de moindre impact pour la réalisation du projet qui vise essentiellement à lotir un emplacement résidentiel déjà construit ;



- L'homogénéité du secteur ne sera pas affectée puisqu'il s'agit de se départir d'une résidence existante en rattachant une autre mieux adaptée à l'entreprise agricole en place ;
- Il n'y a pas lieu de craindre d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité, considérant que l'emplacement visé est déjà utilisé à des fins résidentielles, et qu'au contraire, il y aura récupération de la terre noire sur la parcelle autorisée au dossier 417363 ;
- De plus, le projet visé aura des conséquences positives sur la viabilité de l'entité agricole en place ;
- Un refus de la Commission aura quant à lui un effet préjudiciable sur l'entreprise en cause.

ADOPTÉE

rés : 2019-11-242

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ACQUISITION D'UN MODULE DE JEU AU PARC DES LOISIRS AVEC LE GROUPE TESSIER RÉCRÉO-PARC

CONSIDÉRANT le souhait du Conseil municipal d'investir sur ses infrastructures récréatives afin de bonifier l'offre de service à la population et les démarches engagées en vue d'établir un plan triennal 2019-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le *règlement de gestion contractuelle* de la municipalité permet de conclure un contrat de gré à gré jusqu'à 75 000 \$;

CONSIDÉRANT les soumissions en date du 20 mars et du 31 octobre 2019 de TESSIER RÉCRÉO-PARC relative à l'acquisition d'un module de jeu pour les enfants de 5 à 12 ans ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

D'accepter la soumission de TESSIER RÉCRÉO-PARC et de lui octroyer un contrat de gré à gré pour la fourniture, l'installation et le transport d'un module de jeu hybride PrimeTime-XScape adapté pour les enfants de 5 à 12 ans, de deux nids de guêpes et une balançoire coupole tel que décrit sur la soumission du 31 octobre 2019 pour un montant de 68 826,19 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

rés : 2019-11-243

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QU'il est demandé par le *Réseau Biblio*, regroupement national des bibliothèques du Québec dont celle de Sherrington est membre, d'indiquer quelles sont les heures d'ouverture au public de celle-ci :

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

D'adopter les heures d'ouverture suivantes à la bibliothèque :

- Les mardis de 14 h 30 h à 17 h 30
- Les jeudis de 18 h 30 à 20 h 30
- Les samedis de 14 h à 16 h 30

ADOPTÉE

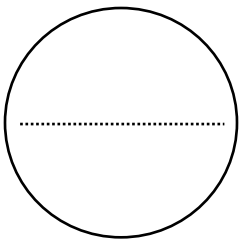
Avis de motion

PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le projet de règlement permet d'encadrer strictement ce qui a trait au fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Il est particulièrement précisé les modalités d'inscription, le nombre de prêts par catégories d'usagers, la durée du prêt ou encore les amendes lorsqu'un abonné ne retourne pas à temps un document emprunté.

Le projet de règlement précise également la responsabilité qui appartient à chaque abonné et de rappeler ses devoirs civiques.



rés : 2019-11-245

EMBAUCHE DE M. ROBIN LÉVESQUE AU POSTE DE SURVEILLANT DE PATINOIRE POUR LA SAISON 2019-2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

- D'embaucher M. Robin Lévesque au poste de surveillant au Centre-Multi-Récréatif, et ce, pour la saison d'hiver 2019-2020 ;
- D'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

ADOPTÉE

rés : 2019-11-246

EMBAUCHE DE MME. AGATHE CADIEUX AU POSTE DE SURVEILLANTE DE PATINOIRE POUR LA SAISON 2019-2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

- D'embaucher Mme Agathe Cadieux au poste de surveillante au Centre-Multi-Récréatif, et ce, pour la saison d'hiver 2019-2020 ;
- D'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

ADOPTÉE

RAPPORT DES INTERVENTIONS D'OCTOBRE 2019

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service de prévention incendie :

Intervention premier répondant	10
Inspection	4
Entraides	4
Alarme	3
Prévention	4
Travaux caserne	11
Formation	3
Bénévolat	1

rés : 2019-11-247

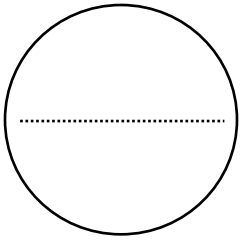
ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;



ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis English

ET : Résolu unanimement

- QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du service incendie, soit adopté ;
- QUE M. Clément Costanza, Directeur général, soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.
- Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande si la municipalité a bien reçu la lettre de la Société d'histoire des XI. Le Maire invite le directeur général à recevoir le citoyen pour vérifier cette situation.

VARIA

Détails des rencontres, représentations et activités du mois.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

Que la présente séance est levée à 19 h 30.

ADOPTÉE

M. Yves Boyer,
Maire

M. Clément Costanza,
Directeur général et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019.

rés : 2019-11-248